

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 février 2015 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Céline BATTE
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET - Alain CAUDAL -
Mickaël MONMUSSON - Gérard LEPEN - Christophe JOVANI -
Ludovic MEUNIER - Jérôme DUHANOT - Romuald LUZY

Absents excusés : - Chrystelle GUILLAUME (pouvoir à C. BATTE)
Isabelle DESMEDT (pouvoir à L. MEUNIER)
Jean-Philippe HUTIN (pouvoir à Ch. BEAUFILS)

Absent : //

Secrétaire de séance : Ludovic MEUNIER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 23/01/2015.
(omis d'indiquer pour le prêt de 150 000,- € : « délibération n°2015-06 »)

Ordre du jour :

P.L.U. : Compte rendu « URBANENCE » du 06/02/15 :

. sur la gestion et l'entretien des ripisylves

Il est proposé d'assurer la préservation de la végétation ripisylve aux abords des cours d'eau traversant la commune à travers le P.L.U. et pour cela de protéger la ripisylve au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme qui permet d'identifier et de protéger des éléments contribuant aux continuités écologiques et à la structure paysagère.

Il conviendra que les essences végétales locales doivent être privilégiées sur les ripisylves.

En parallèle de cette protection, une orientation d'aménagement et de programmation pourra éventuellement être mise en œuvre pour assurer la gestion de la ripisylve.

L'IER précise qu'un plan de gestion du bocage a été mis en œuvre et qu'il constitue un bon outil de gestion de la ripisylve en proposant un entretien sélectif de cette dernière.

Dans le cadre de ce plan de gestion, il serait également bien de protéger au titre des éléments du paysage les autres composantes du bocage et notamment les réseaux de haies. L'IER propose à la commune d'aller plu loin et d'en plus, localiser les espaces où il serait nécessaire de reconstituer ces haies bocagères.

. La prochaine réunion de travail portera sur le règlement des zones A Urbaniser et sur les O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Elle est programmée pour les commissions « Urbanisme et Bâtiments » au vendredi 20 mars 2015 à 14h00 en mairie.

. Document P.L.U. « Etudes Prescriptions réglementaires du 12/02/2015 ».

C.P.I. : Les dossiers de prêts du Crédit Agricole sont en cours de validation.
Rectification du lot « électricité » pour l'appel d'offres.

DELIBERATIONS : « RECETTES »

. Assainissement :

Taxe de raccordement - délibération 2015-08

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter à hauteur d'1,5% la taxe de raccordement au collecteur et la PORTE à 735,47 € H.T. + T.V.A.

Taxe d'assainissement - délibération 2015-09

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter à hauteur d'1,5% la taxe d'assainissement :
 - . section d'investissement :
partie fixe = 41,25 € - le m3 = 0,87 €
 - . section d'exploitation :
partie fixe = 18,17 € - le m3 = 0,38 €

. Amicale du Foot de BEINES - délibération n°2015-10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

10 Pour - 3 contre - 2 abstentions

DECIDE de ne pas augmenter la participation aux frais de fonctionnement pour la saison 2015/2016, soit 350,- €.

. R.O.D.P. « TELECOMMUNICATION » - délibération n°2015-11

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer la redevance due au 01/01/2015
 - . artère aérienne (km) 53,66 € x 4,405 = 236,37 €
 - . artère en sous-sol (km) 40,25 € x 20,532 = 826,41 €
 - . emprise au sol (m²) 26,83 € x 0,95 = 25,49 €

1 088,27 €

. R.O.D.P. « ELECTRICITE » - deliberation n°2015-12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer la redevance due au 01/01/2015, soit : 197,- €.

(R.O.D.P. : Redevance d'Occupation du Domaine Public).

. ATTRIBUTIONS LOGEMENTS :

. 7 ter Place de l'Eglise - délibération n°2015-13 -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le logement à Mr WATEK & Mme FRAIZE à compter du 1^{er} mars 2015.

.3 ter Route de Saint-Florentin - délibération n°2015-14 -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le logement à Mme DESCHAMPS à compter du 1^{er} avril 2015.

. 3, Route de Saint-Florentin :

Logement duplex T3 libre à compter du 1^{er} juin 2015.

. FUSION SCOLAIRE : délibération n°2015-15 -

Le Maire fait part au Conseil municipal de la rencontre du 16 février, en mairie, avec Mme DESCHEPPER E. inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Auxerre2 - mission école maternelle et de Mr Jérôme DUHANOT, conseiller municipal, suppléant de la commission des écoles et président de l'amicale des parents d'élèves du regroupement pédagogique Montigny la Resle/Villeneuve St Salves.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de fusionner sur la commune de Montigny la Resle l'école maternelle et l'école élémentaire en « ECOLE PRIMAIRE » à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 soit au 1^{er} septembre 2015.
- CHARGE le Maire d'en faire part à la direction des services de l'éducation nationale de l'Yonne, 12 bis, bd Gallieni à AUXERRE.

. RYTHMES SCOLAIRES : Comité pilotage du regroupement.

Réunion prévue le lundi 09 mars à 18h30, en mairie, pour le renouvellement du projet d'expérimentation approuvé par Mr le Recteur de Dijon en 2014 et l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial « P.E.D.T.

. ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :

Pré-inscriptions aux classes élémentaire et maternelle le lundi 16 mars entre 16h30 et 18h30 auprès des professeurs des écoles, afin de connaître, au plus vite, le nombre d'élèves pour la rentrée.

. documents à fournir :

- . attestation de pré-inscription (fournie par la Mairie)
- . carnet de santé et livret de famille.

. ACCESSIBILITE :

Points sur les diverses réunions de la commission.

La Mairie et l'A.P.C. ainsi que l'Eglise ont déjà été étudiées.

Prochaine réunion le samedi 21 mars à 9h30.

(artisans pour nos projets + planification des chantiers).

. TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :

Ecole : le mur vers la ruelle, côté Place, est en cours.

Eglise : avis favorable de l'Etat pour la subvention DETR de 30% avec réserve pour le passage et la fixation des câbles d'alimentation. R.D.V. sur place le vendredi 13 mars à 8h30 avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine « S.T.A.P. » et Mr J.J. DARLEY.

. TRAVAUX DE VOIRIE :

Réunion le samedi 07 mars à 10h00 en mairie.

(hameau de Merry - Voie Romaine - Rue des Buttes - Le ru Bouilly - les Ecolines - divers).

. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS « C.A. »

« P.E.T.R. » Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du « Grand Auxerrois ».

Le comité syndical comprend : 1 président et 15 vice-présidents et regroupe 8 communautés de communes dites « E.P.C.I. »

Communautés de l'Auxerrois, du Migennois, de l'Aillantais, entre Cure et Yonne, de Seignelay/Brienon, du Florentinois, du Pays Coulangeois et de Pays Chablisien. (2 Vice-présidents par communauté ; l'Auxerrois : 1 président + 1 vice-président).

Ce comité est chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « S.C.O.T. ».

. STATION D'EPURATION :

Travaux pris en charge par l'assurance du constructeur : 70%

Par la commune 30%, un courrier sera adressé à Groupama.

. PREPARATION DU BUDGET 2015 :

Réunion commission des finances le samedi 14 mars à 9h00.

. ELECTIONS DEPARTEMENTALES : Dimanches 22 & 29 mars 2015.

Tableaux des permanences des conseillers municipaux enregistrés.

Bureau de vote : Salle communale « 5 rue Gratto » de 8h00 à 18h00.

P/information :

« Désormais, les conseils généraux prendront le nom de Conseils départementaux et les élus des Conseillers départementaux.

A compter de 2015, l'Yonne est divisée en 21 cantons et 42 conseillers départementaux seront élus.

Les candidats se présentent en binôme constitué d'un homme et d'une femme. Chaque candidat doit se présenter avec une personne du même sexe qui sera appelé à le représenter en cas de vacance pour tout motif autre que la démission d'office ou l'annulation de l'élection.

Les bulletins de vote comportent 4 noms :

- Les noms des deux membres du binôme candidats, suivi pour chacun d'entre eux du nom de la personne appelée à le remplacer.

Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans et exerceront leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Scrutin majoritaire à deux tours.

- Au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés -et- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.
- Au second tour, la majorité relative suffit pour se représenter, le binôme doit avoir obtenu au 1^{er} tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits dans le canton.

. O.N.F.

Projet de plan de gestion de notre forêt communale.

Prochaine réunion le lundi 16 mars à 14h00.

. CONSEIL GENERAL - AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE -

Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « A.M.O ». -

- délibération n°2015-16 -

Le Maire fait part du courrier de Mr André VILLIERS, Président du Conseil Général de l'Yonne, en date du 17 février, nous informant qu'en séance plénière du 19 décembre 2014, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement pour la création d'une Agence Technique Départementale « A.T.D. ».

Le Maire rappelle la délibération du 19 septembre 2014 dont l'ensemble des membres a manifesté, à l'unanimité, son refus d'adhérer à cette agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- RESTE sur sa décision du 19/09/14 de ne pas adhérer à l'A.T.D..
- CHARGE le Maire d'en faire part à Mr André VILLIERS, Président du Conseil Général de l'Yonne.

. EOLIENNES :

Réunions publiques :

. LIGNORELLES le 03/03/15 de 17h30 à 19h00.

. BEINES le 17/03/15 de 17h30 à 19h00.

. VYP/C.A. :

Après une tournée dans le village, Mme le Maire a décidé de faire poser sur les poteaux ronds d'éclairage public, trois kakémonos supplémentaires, afin de satisfaire les festivités organisées par les associations communales.

La pose supplémentaire d'un planimètre (panneau d'affichage) vers le Chapelain est exceptionnelle. La pose des deux affiches dans ces deux planimètres a été offerte, à la commune, par la Société VYP.

.../...

. CAPITALE DE LA REGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE

- Délibération n°2015-17 -

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le Maire décide de faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne - Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPELLE le Gouvernement à choisir DIJON comme CAPITALE de la région BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE.
- DECIDE d'adresser la présente délibération à Mr le Préfet de la Région Bourgogne, à Mr le Préfet de l'Yonne et à Mr le Président du Conseil Régional de Bourgogne.

. GRANGE DE Mr et Mme GRUET

- délibération n°2015-18 -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de refacturer à Mr et Mme Lionel GRUET les frais de démolition de leur grange suite à péril grave et imminent (arrêté du 17/12/2014, suivant la facture de la Société MICHEL à AUXERRE.
- CHARGE le Maire d'effectuer le titre de recette.

Séance levée à 23h50

Prochaine réunion : vendredi 27/03/15



Le Maire,
Chantal BEAUFLIS

P/info : Je rappelle, à certains concitoyens, que le Maire a le droit sur toutes les commissions communales.